

LE DISCOURS DE M. G. BONNET (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A midi, un banquet de 500 couverts a réuni les congressistes, à l'issue duquel M. Bonnet a pris la parole. Le ministre a remercié tout d'abord les militants radicaux-socialistes de la Fédération radicale-socialiste du Sud-Ouest qui depuis plusieurs années, même quand il était loin d'eux, aux Etats-Unis, lui avaient toujours marqué leur fidélité en le nommant à la présidence de la Fédération M. Georges Bonnet a fait un vif éloge de l'œuvre de redressement nécessaire accompli dans l'ordre moral, économique et financier par le gouvernement de son ami le président Daladier.

L'intérêt supérieur de la Patrie

Abordant ensuite le problème de politique extérieure, M. Georges Bonnet a déclaré qu'après l'exposé sincère et complet qu'il avait fait devant la Chambre, il se bornerait à de brèves observations. « Jamais, a-t-il dit, depuis la guerre, on n'avait connu une période aussi tourmentée que celle que nous avons vécue au cours de ces derniers mois. Il n'est pas de semaines où ne soient dressés devant nous des obstacles nouveaux qui tendent à jeter à tout instant dans le chaos des peuples, à l'instar de ce qui s'est passé au cours de la dernière période de la guerre d'Espagne, guerre d'Extrême-Orient, revendications italiennes en Méditerranée, troubles en Europe Centrale. Avec le président Daladier nous avons travaillé comme nous l'avions fait en 1933 quand j'étais ministre des Finances, dans l'esprit de la plus affectueuse confiance. Au cours de la durée de cette période de nuit et de jour nous n'avons cessé d'être en étroite liaison, ne nous laissant jamais guider que par l'intérêt supérieur de la Patrie ».

« La France se lèvera d'un seul élan »

Le ministre a rappelé alors la volonté de paix de la France et son désir d'avoir des relations pacifiques avec tous les peuples, ainsi qu'il l'avait précisé devant la Chambre. « En des difficultés, a-t-il conclu, ne valent nous attendre un jour, nous y ferons face avec le calme et le sang-froid que nous avons montrés pendant la mobilisation de l'armée française, au mois de septembre, a montré que la France se lèvera d'un seul élan comme elle se lève d'un seul élan de son histoire, et que ceux qui comptent sur sa décadence se réservent de cruelles surprises. Mais justement parce que nous sommes conscients de nos devoirs et du courage de notre peuple nous devons nous imposer une stricte discipline, accélérer notre production, tendre au maximum nos énergies pour assurer à la nation française ce bien suprême : la Paix ».

L'allocation de M. Maze

Le discours prononcé par M. Georges Bonnet au congrès de la Fédération radicale du Nord-Ouest a été longuement acclamé par l'assistance, composée de plus de 500 personnes. Après la péroraison du discours où le ministre a affirmé que le régime de libéralisme de guerre n'est pas le régime de la France n'avait leçons à recevoir de personne, toute l'assistance, debout, a chanté la « Marseillaise ». M. Maze, secrétaire général du parti radical, avait dénoncé aux acclamations de la salle, les manœuvres visant à dissocier le président du Conseil de son parti. M. Maze, secrétaire général du parti radical, avait dénoncé aux acclamations de la salle, les manœuvres visant à dissocier le président du Conseil de son parti. M. Maze, secrétaire général du parti radical, avait dénoncé aux acclamations de la salle, les manœuvres visant à dissocier le président du Conseil de son parti.

« Nous surmonterons les difficultés présentes, sous certaines conditions »...

affirme M. Edouard Herriot, à Lyon. Le 29. — La Fédération départementale des Jeunes Radicaux du Rhône avait organisé, ce matin, un vin d'honneur pour fêter la réélection de M. Herriot à la présidence de la Chambre et le troisième anniversaire de l'entrée de M. Julien dans les Conseils du gouvernement.

M. René Renoult a évoqué les sacrifices faits par la France pour la sécurité internationale

Le 29. — Prenant la parole à la réunion des Jeunes Radicaux-Socialistes, M. René Renoult, sénateur du Var, a prononcé un discours dans lequel il a évoqué les sacrifices faits par la France pour la sécurité internationale. « Evoquant la convention franco-allemande du 6 décembre, M. René Renoult a dit qu'il n'est pas facile d'être un homme de bien dans un monde où les relations directes de la France et du Reich sont si tendues et si chargées de répercussions. M. René Renoult a dit qu'il n'est pas facile d'être un homme de bien dans un monde où les relations directes de la France et du Reich sont si tendues et si chargées de répercussions. M. René Renoult a dit qu'il n'est pas facile d'être un homme de bien dans un monde où les relations directes de la France et du Reich sont si tendues et si chargées de répercussions. »

M. Pierre Taittinger a parlé des événements d'Espagne

La Rochelle, 29. — Au cours d'une réunion organisée par le Parti Républicain National et Social à La Rochelle, M. Pierre Taittinger, député de Paris, a déclaré qu'il se refusait à considérer comme une défaite française l'effondrement du régime républicain espagnol en Catalogne. Les premiers nous avons réalisés l'envoi d'un représentant à Burgos. A l'heure présente, par suite de la fermeture du port de Barcelone au trafic avec la France, une grave question se pose sur le terrain économique et commercial. Nous sommes persuadés que le gouvernement comprenant la gravité de la situation, apportera prochainement le remède attendu.

M. DALADIER A RECU SUR ERIC PHIPPS

Paris, 29. — M. Edouard Daladier a reçu à la fin de l'après-midi, Sir Eric Phipps, ambassadeur du Grand-Bretagne à Paris.

L'Assemblée générale du Comité de vigilance et d'action pour la protection des enfants malheureux a tenu ses assises à LILLE

LE COMITÉ A EXPRIMÉ LE VŒU QUE LES PARENTS COUPABLES DE SÉVICES CONTRE LES ENFANTS ENCOURENT DES PEINES EXEMPLAIRES

Le Comité de vigilance et d'action pour la protection des enfants malheureux, maltraités ou abandonnés, a tenu, hier matin, à Lille, une importante assemblée générale. M. Bauduin, président, et M. Vialoux, secrétaire, ont exposé les travaux effectués depuis deux ans aux gouvernements successifs. Le dit également son ferme espoir du maintien de la paix. C'est le mérite des gouvernements radicaux d'avoir, les premiers, avec des méthodes différentes qu'elles que l'évolution des faits, d'avoir placé les intérêts sacrés de la nation au-dessus de ses préoccupations de parti. L'orateur fait allusion tout à tour au problème de l'unité nationale réalisée par M. Daladier à la solidarité franco-britannique aux rapports de la France avec l'Allemagne, enfin à la non-intervention et démontre que pour tous ces problèmes essentiels, l'attitude du Cabinet n'est autre que celle qui est imposée depuis deux ans aux gouvernements successifs.



Le Bureau pendant le discours du Secrétaire. (Ph. Réveil)

par tous les moyens, entre autres la possibilité pour les personnes désirant adopter avant l'âge requis, de pouvoir le faire au moyen d'un certificat médical reconnaissant leur infirmité; ainsi que par la réduction au minimum des frais de procédure en usage touchant l'attribution au mineur adopté du nom de ses parents adoptifs. « Que dans le cas où l'adoption ne peut être consentie pour différentes raisons, les mineurs, leurs familles, et les minima obligatoires des personnes désirant l'adoption, les demandes de garde préparant l'adoption ne puissent être refusées pour ces motifs, mais néanmoins être acceptées, avec ou sans le consentement des familles, celle-ci ayant la ressource, pour s'opposer à ces décisions, d'exiger à leurs frais une contre-visite de trois médecins, dont un choisi par elles ». « Que, dès que l'abandon a été déclaré, à la police, par la mère de famille, celle-ci soit autorisée à percevoir directement, au lieu et place de son mari défunt, et sur simple présentation du récépissé de sa déclaration, toutes les allocations et indemnités familiales, à charge pour elle de faire régulariser sa situation dans le courant du mois par un jugement et pris dont les frais seraient supportés par le mari défunt. « Considérant qu'il est notoire que le Service des Pupilles de l'Etat ne trouve extrêmement surchargés, que toutes dispositions soient prises afin que les demandes en déchéance paternelle soient examinées dans les cas avec le maximum de célérité. « Les pupilles de la nation. « Que soit étendu à tous les orphelins de père, le régime d'assistance spéciale créé depuis la guerre au bénéfice des Pupilles de la Nation. « Que l'hospitalisation du chef de famille entraîne automatiquement l'inscription de celui-ci à la Caisse de chômage, l'allocation pouvant être perçue en son absence par la mère ou l'aîné des enfants. « Que la suppression de l'indemnité de chômage — par exemple pour interruption de travail — ne soit jamais prononcée sans que l'indemnité soit assurée pour assurer la subsistance des enfants. « Que les mêmes dispositions soient également prises en faveur des enfants de tout délinquant ou criminel incarcéré à raison de son délit ou de son crime. « Que soit étendu à la France entière le système des Mairies pour Pupilles de l'Assistance Publique, tel qu'il est pratiqué depuis des années dans certaines régions, pour le grand bénéfice des enfants assistés. « La véritable protection. « Que des ordres formels soient donnés à tous les agents de l'autorité pour que, en tout état de cause, tout témoignage spontané au sujet des violences exercées par un alcoolique sur ses enfants, soit immédiatement porté à la connaissance de la justice. « Un tel geste, dit en accord avec les grandes déclarations ne peut venir que d'un gouvernement disposant pour cela de l'autorité voulue. Nous ne cessons de constater que dans le monde de la République, à l'heure présente, il n'est pas de gouvernement qui ne passe d'un régime de gouvernement à un gouvernement à large base nationale. « Que, si les faits relatés contre le père ou la mère coupable ne paraissent pas suffisants, quoique exacts, pour justifier une information judiciaire, un avertissement écrit et signé du Procureur de la République soit adressé à l'intéressé, cet avertissement comportant l'indication détaillée des sanctions auxquelles il s'exposerait en cas de récidive. « Que, lorsque la réalité des services est démontrée, l'arrestation du père ou de la mère coupable soit de droit, étant entendu que, toujours, l'incarcération aura lieu au quartier correctionnel de la République de Lille le plus proche en vue d'une stricte cure de désintoxication. « Que toutes les fois que la déchéance paternelle sera prononcée contre un alcoolique, les frais d'entretien de ses enfants lui soient imputés, soit par la République soit par l'Etat, de telle manière qu'il n'ait en aucun cas la possibilité d'échapper à cette charge. « Que, pour les cas où la déchéance paternelle est prononcée en déchéance par le Tribunal contre l'un ou l'autre des époux pour services sur la personne d'un ou de plusieurs de leurs enfants, une simple ordonnance de référé puisse confier cet ou ces enfants à l'un ou l'autre des membres de la famille avec obligation pour l'un ou l'autre des époux de régulariser la situation de l'enfant ou de ces enfants ainsi confiés. « Des jugements plus rapides et plus fermes. « Que les enquêtes faites par les œuvres habilitées auprès du tribunal

La liberté surveillée

« Que la liberté surveillée des enfants du Nord-Ouest, créée par une loi minima obligatoire des personnes désirant l'adoption, les demandes de garde préparant l'adoption ne puissent être refusées pour ces motifs, mais néanmoins être acceptées, avec ou sans le consentement des familles, celle-ci ayant la ressource, pour s'opposer à ces décisions, d'exiger à leurs frais une contre-visite de trois médecins, dont un choisi par elles ». « Que, dès que l'abandon a été déclaré, à la police, par la mère de famille, celle-ci soit autorisée à percevoir directement, au lieu et place de son mari défunt, et sur simple présentation du récépissé de sa déclaration, toutes les allocations et indemnités familiales, à charge pour elle de faire régulariser sa situation dans le courant du mois par un jugement et pris dont les frais seraient supportés par le mari défunt. « Considérant qu'il est notoire que le Service des Pupilles de l'Etat ne trouve extrêmement surchargés, que toutes dispositions soient prises afin que les demandes en déchéance paternelle soient examinées dans les cas avec le maximum de célérité. « Les pupilles de la nation. « Que soit étendu à tous les orphelins de père, le régime d'assistance spéciale créé depuis la guerre au bénéfice des Pupilles de la Nation. « Que l'hospitalisation du chef de famille entraîne automatiquement l'inscription de celui-ci à la Caisse de chômage, l'allocation pouvant être perçue en son absence par la mère ou l'aîné des enfants. « Que la suppression de l'indemnité de chômage — par exemple pour interruption de travail — ne soit jamais prononcée sans que l'indemnité soit assurée pour assurer la subsistance des enfants. « Que les mêmes dispositions soient également prises en faveur des enfants de tout délinquant ou criminel incarcéré à raison de son délit ou de son crime. « Que soit étendu à la France entière le système des Mairies pour Pupilles de l'Assistance Publique, tel qu'il est pratiqué depuis des années dans certaines régions, pour le grand bénéfice des enfants assistés. « La véritable protection. « Que des ordres formels soient donnés à tous les agents de l'autorité pour que, en tout état de cause, tout témoignage spontané au sujet des violences exercées par un alcoolique sur ses enfants, soit immédiatement porté à la connaissance de la justice. « Un tel geste, dit en accord avec les grandes déclarations ne peut venir que d'un gouvernement disposant pour cela de l'autorité voulue. Nous ne cessons de constater que dans le monde de la République, à l'heure présente, il n'est pas de gouvernement qui ne passe d'un régime de gouvernement à un gouvernement à large base nationale. « Que, si les faits relatés contre le père ou la mère coupable ne paraissent pas suffisants, quoique exacts, pour justifier une information judiciaire, un avertissement écrit et signé du Procureur de la République soit adressé à l'intéressé, cet avertissement comportant l'indication détaillée des sanctions auxquelles il s'exposerait en cas de récidive. « Que, lorsque la réalité des services est démontrée, l'arrestation du père ou de la mère coupable soit de droit, étant entendu que, toujours, l'incarcération aura lieu au quartier correctionnel de la République de Lille le plus proche en vue d'une stricte cure de désintoxication. « Que toutes les fois que la déchéance paternelle sera prononcée contre un alcoolique, les frais d'entretien de ses enfants lui soient imputés, soit par la République soit par l'Etat, de telle manière qu'il n'ait en aucun cas la possibilité d'échapper à cette charge. « Que, pour les cas où la déchéance paternelle est prononcée en déchéance par le Tribunal contre l'un ou l'autre des époux pour services sur la personne d'un ou de plusieurs de leurs enfants, une simple ordonnance de référé puisse confier cet ou ces enfants à l'un ou l'autre des membres de la famille avec obligation pour l'un ou l'autre des époux de régulariser la situation de l'enfant ou de ces enfants ainsi confiés. « Des jugements plus rapides et plus fermes. « Que les enquêtes faites par les œuvres habilitées auprès du tribunal

Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille

Le 29. — Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille, qui a fait l'objet d'une enquête minutieuse, a été réglé hier. Le corps du chauffeur disparu a été retrouvé à proximité du lieu de l'accident. Les enquêteurs ont constaté que le train avait été arrêté à l'heure de la catastrophe. Les causes de l'accident restent encore mystérieuses. Les enquêteurs poursuivent leur travail dans ce sens.

Le Concert

Le 29. — Le Théâtre des Enfants de Paris interprète, devant une salle comble, « Blanche-Neige sauvée par les 7 petits nains », comédie féerique en 4 tableaux. Les ballets étaient réglés par M. Dupré-Quinault, de l'Opéra. Très beau spectacle qui obtint un éclatant succès.

Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille

Le 29. — Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille, qui a fait l'objet d'une enquête minutieuse, a été réglé hier. Le corps du chauffeur disparu a été retrouvé à proximité du lieu de l'accident. Les enquêteurs ont constaté que le train avait été arrêté à l'heure de la catastrophe. Les causes de l'accident restent encore mystérieuses. Les enquêteurs poursuivent leur travail dans ce sens.

M. DE MONZIE S'EST RENDU A ROUEN

Rouen, 29. — M. de Monzie, ministre de l'Intérieur, est arrivé, ce matin, à 9 h. 30 à Rouen. Au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville, le ministre répondant aux souhaits de bienvenue formulés par les députés de la Seine-Inférieure, a déclaré que Rouen était surtout une ville d'études. Il dit que le port de Rouen doté d'un important outillage devait être en mesure de l'utiliser pour maintenir et développer son trafic. Après un vin d'honneur le ministre a visité le port, puis a pris part à un déjeuner intime.

M. DALADIER A RECU SUR ERIC PHIPPS

Paris, 29. — M. Edouard Daladier a reçu à la fin de l'après-midi, Sir Eric Phipps, ambassadeur du Grand-Bretagne à Paris.

Une Assemblée générale de la Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce du Nord, à Lille

Le Groupe amical du Nord de la S.M. des Voyageurs de Commerce a tenu son assemblée générale le 29 janvier, sous la présidence de M. Pierre Delfortrie, président d'honneur; au bureau avaient pris place MM. Marcel Verquin, président actif; Orcet et Geolot, vice-présidents; Blondou, trésorier et Mory, secrétaire, ainsi que Jean Charbonnier, président fondateur et le docteur Colavolpe, médecin du groupe. Le réunion fut très animée et se termina à 13 heures.

Le groupe des dirigeants entourant M. Pierre DELFORTRIE, Président d'Honneur de la Société, que l'on voit au centre.



Le groupe des dirigeants entourant M. Pierre DELFORTRIE, Président d'Honneur de la Société, que l'on voit au centre. (Ph. Réveil)

En ouvrant la séance, à 11 heures, M. Verquin tint à remercier M. Delfortrie qui ne manque jamais l'occasion de prouver son grand et fidèle attachement au groupe du Nord. Il remercia les membres présents qui, chaque année, se trouvent de plus en plus nombreux et leur souhaita une heureuse année, une santé parfaite et de nombreuses affaires. Il dit aussi un chaleureux merci à ses collaborateurs du bureau qui le secondent dans l'accomplissement de ses fonctions.

La liberté surveillée

« Que la liberté surveillée des enfants du Nord-Ouest, créée par une loi minima obligatoire des personnes désirant l'adoption, les demandes de garde préparant l'adoption ne puissent être refusées pour ces motifs, mais néanmoins être acceptées, avec ou sans le consentement des familles, celle-ci ayant la ressource, pour s'opposer à ces décisions, d'exiger à leurs frais une contre-visite de trois médecins, dont un choisi par elles ». « Que, dès que l'abandon a été déclaré, à la police, par la mère de famille, celle-ci soit autorisée à percevoir directement, au lieu et place de son mari défunt, et sur simple présentation du récépissé de sa déclaration, toutes les allocations et indemnités familiales, à charge pour elle de faire régulariser sa situation dans le courant du mois par un jugement et pris dont les frais seraient supportés par le mari défunt. « Considérant qu'il est notoire que le Service des Pupilles de l'Etat ne trouve extrêmement surchargés, que toutes dispositions soient prises afin que les demandes en déchéance paternelle soient examinées dans les cas avec le maximum de célérité. « Les pupilles de la nation. « Que soit étendu à tous les orphelins de père, le régime d'assistance spéciale créé depuis la guerre au bénéfice des Pupilles de la Nation. « Que l'hospitalisation du chef de famille entraîne automatiquement l'inscription de celui-ci à la Caisse de chômage, l'allocation pouvant être perçue en son absence par la mère ou l'aîné des enfants. « Que la suppression de l'indemnité de chômage — par exemple pour interruption de travail — ne soit jamais prononcée sans que l'indemnité soit assurée pour assurer la subsistance des enfants. « Que les mêmes dispositions soient également prises en faveur des enfants de tout délinquant ou criminel incarcéré à raison de son délit ou de son crime. « Que soit étendu à la France entière le système des Mairies pour Pupilles de l'Assistance Publique, tel qu'il est pratiqué depuis des années dans certaines régions, pour le grand bénéfice des enfants assistés. « La véritable protection. « Que des ordres formels soient donnés à tous les agents de l'autorité pour que, en tout état de cause, tout témoignage spontané au sujet des violences exercées par un alcoolique sur ses enfants, soit immédiatement porté à la connaissance de la justice. « Un tel geste, dit en accord avec les grandes déclarations ne peut venir que d'un gouvernement disposant pour cela de l'autorité voulue. Nous ne cessons de constater que dans le monde de la République, à l'heure présente, il n'est pas de gouvernement qui ne passe d'un régime de gouvernement à un gouvernement à large base nationale. « Que, si les faits relatés contre le père ou la mère coupable ne paraissent pas suffisants, quoique exacts, pour justifier une information judiciaire, un avertissement écrit et signé du Procureur de la République soit adressé à l'intéressé, cet avertissement comportant l'indication détaillée des sanctions auxquelles il s'exposerait en cas de récidive. « Que, lorsque la réalité des services est démontrée, l'arrestation du père ou de la mère coupable soit de droit, étant entendu que, toujours, l'incarcération aura lieu au quartier correctionnel de la République de Lille le plus proche en vue d'une stricte cure de désintoxication. « Que toutes les fois que la déchéance paternelle sera prononcée contre un alcoolique, les frais d'entretien de ses enfants lui soient imputés, soit par la République soit par l'Etat, de telle manière qu'il n'ait en aucun cas la possibilité d'échapper à cette charge. « Que, pour les cas où la déchéance paternelle est prononcée en déchéance par le Tribunal contre l'un ou l'autre des époux pour services sur la personne d'un ou de plusieurs de leurs enfants, une simple ordonnance de référé puisse confier cet ou ces enfants à l'un ou l'autre des membres de la famille avec obligation pour l'un ou l'autre des époux de régulariser la situation de l'enfant ou de ces enfants ainsi confiés. « Des jugements plus rapides et plus fermes. « Que les enquêtes faites par les œuvres habilitées auprès du tribunal

Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille

Le 29. — Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille, qui a fait l'objet d'une enquête minutieuse, a été réglé hier. Le corps du chauffeur disparu a été retrouvé à proximité du lieu de l'accident. Les enquêteurs ont constaté que le train avait été arrêté à l'heure de la catastrophe. Les causes de l'accident restent encore mystérieuses. Les enquêteurs poursuivent leur travail dans ce sens.

Le Concert

Le 29. — Le Théâtre des Enfants de Paris interprète, devant une salle comble, « Blanche-Neige sauvée par les 7 petits nains », comédie féerique en 4 tableaux. Les ballets étaient réglés par M. Dupré-Quinault, de l'Opéra. Très beau spectacle qui obtint un éclatant succès.

Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille

Le 29. — Le drame mystérieux du kilomètre 120 de la ligne Paris-Lille, qui a fait l'objet d'une enquête minutieuse, a été réglé hier. Le corps du chauffeur disparu a été retrouvé à proximité du lieu de l'accident. Les enquêteurs ont constaté que le train avait été arrêté à l'heure de la catastrophe. Les causes de l'accident restent encore mystérieuses. Les enquêteurs poursuivent leur travail dans ce sens.

M. RIVOLLET, ancien ministre des Pensions a présidé à Lille, l'assemblée des veuves de guerre remariées

M. Rivollet, ancien ministre des Pensions, secrétaire général de la Confédération nationale des A.C. et Victimes de la guerre, est venu présider dimanche, à Lille, l'assemblée générale de l'Union des Veuves de guerre remariées du Nord. Cette réunion se tint à 15 h. salle Richelieu, devant un nombreux auditoire. Au bureau avaient pris place : M. Cor-

Le Réveil 20 Pages Illustré 0.50 paraît le MERCREDI EN VENTE PARTOUT



ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 29 Janvier 1938. 30e jour de l'année. — Soleil lève à 7 h. 36 ; couche à 18 h. 42. Lune : lève à 11 h. 25 ; couche à 2 h. 25. — Sainte du jour : Ste Basilde.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

LES EPITHETES FACILES Nous avons tous nos petits défauts, que nous soyons Gascons, Normands ou Bretons, de Marseille, ou d'ailleurs. Il existe surtout des gens d'un peu partout, naturellement portés à l'exagération. Lorsqu'ils racontent une histoire — « une bien bonne » — les adjectifs ne manquent pas, et le degré superlatif. C'est ainsi que toute découverte est sensationnelle, toute pêche miraculeuse, tout blanchir immaculé, toute vitesse vertigineuse. Il n'est pour eux que rédemptions infaillibles, bruits infernaux, mémoires prodigieuses, etc.

— Vous trouverez — la réponse plus loin

L'assemblée générale de la section du Nord de la Ligue Républicaine du Bien Public

Elle a eu lieu, hier, à Lille. Dimanche, à 16 h., en son siège, salle de Café Moderne, Grande-Place, à Lille, s'est tenue la 6e assemblée générale de la section du Nord de la Ligue Républicaine du Bien Public, sous la présidence de M. Daniel Lepiat, président régional.

Trois-cent membres de la L.R.B.P. avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Parmi les personnalités présentes, on notait notamment la présence de MM. Hubert, président de la Société Philanthropique de Lille; Legrand, président du Comité des Commerçants de la rue de la République; Dumont, président de la Chambre Artisanale du Nord; Guillemin, président des Camarades des Croix de Bois; Parent, président; Farret, Dufflot, vice-présidents; Vansanten, secrétaire du Comité des Fêtes des Maisons Ouvrières de Comines; Leblon, secrétaire-trésorier-fondateur du Syndicat des Métayers; Saimon, secrétaire du Syndicat des Locataires; G. Briche, secrétaire général de la rédaction du « Réveil du Nord », de nombreux représentants de la presse, etc.

Le docteur Cordonnier adressa à l'assistance l'hommage de la Ville de Lille, existant le courage de chacune des membres de l'association. En terminant il félicita Mme Xavier, formula des vœux pour le groupement et défini la légitimité des pensions accordées aux veuves de guerre remariées.

M. Rivollet, après s'être félicité de l'union d'association qui existe dans la région du Nord, s'employa à démontrer le rôle utile de la Fédération des Veuves de guerre remariées dans le mouvement A.C. Fédération qui a pris une autorité morale incontestable et incontestée. Il déclara que les quelques présentations qu'il a fallu vaincre pour faire valoir les droits des veuves de guerre remariées. Sur ce chapitre, M. Rivollet rendit hommage à M. Daladier qui a bien voulu se rendre compte de l'importance des arguments présentés pour défendre ces droits, surtout au lendemain du 11 novembre.

L'ancien ministre déclara que les associations restèrent vigilantes et exhorta les veuves de guerre remariées à rester unies au sein de leur association. Envisageant la situation actuelle, M. Rivollet dit que les victimes de la guerre n'ont pas le droit de se décourager, qu'elles doivent rester fidèles à leurs idées en donnant leur appui pour tout ce qui concerne la sécurité et la défense des veuves.

« Nous avons donné notre approbation, dit-il aux hommes d'Etat qui, à Munich, se sont efforcés de préserver la paix. « Il termina en demandant à l'assistance de rester confiante dans les destinées du pays. « Le rapport moral. Le secrétaire général, M. Carpentier, dans un éloquent exposé, clair et précis, rendit compte du travail fourni durant l'année écoulée. Regrettant de ne pouvoir détailler les très nombreuses interventions que la Ligue a été amenée de faire, il énuméra plusieurs lettres de remerciements reçues après d'heureuses solutions obtenues.

Le rapport financier. A son tour M. L. Vallart, trésorier général, donna lecture du rapport financier qui se solda par un bilan satisfaisant avec une encaisse de 6.057 fr. 38 (en caisse en banque), alors qu'au début de 1938 l'encaisse n'était que de 2.988 fr. 28. Il est bien remarquable que la Caisse de Philanthropie englobe à elle seule, sur cet excédent, la somme de 4.260 fr. 60. Ces chiffres sont d'autant plus encourageants que la Ligue en une année a géré un doublement de son actif, mais dit cependant faire face à de nombreuses, dont certaines onéreuses, demandes de secours immédiats. Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité, avec félicitations. L'assemblée procède ensuite à la ratification de la nomination de M. Louis Dumontier, conseiller municipal de Comines, comme délégué en cette ville. A l'unanimité, MM. Daniel Lepiat, président et P. Carpentier, secrétaire général, sont réélus dans leurs fonctions respectives. Une tombola gratuite, achevée de près de cent lots, clôture à la satisfaction de tous les présents, cette 6e assemblée générale qui prouve une fois de plus l'activité et la prospérité de la Ligue du Bien Public.